Destination Noël

MARCHÉ DE NOËL - ANIMATIONS - ILLUMINATIONS

JEU CONCOURS DE NOËL - LA PLUS BELLE VITRINE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE.

Bulletin de participation

Merci de compléter ce formulaire pour participer au concours de Noël ! Afin de valider votre participation, merci de bien vouloir renseigner les informations suivantes :

Nom :

Prénom :

Nom de votre structure (commerce) :

Adresse e-mail :

Numéro de téléphone :

Numéro de SIRET :

Attention : Tout formulaire incomplet ne pourra pas participer au tirage au sort.

Règlement du jeu-concours

Déambulez dans la ville, observez les commerces et votez pour la plus belle vitrine de Saint Jean !

Règlement du jeu-concours :

Article 1 : ORGANISATION DU CONCOURS DE DECORATION

La Mairie de Saint Jean de Maurienne en partenariat avec l'office de tourisme intercommunal Explore Maurienne organise un jeu-concours sans obligation d'achat.

Les commerçants souhaitant participer au concours doivent s'inscrire **avant le 28 novembre** par mail à cea@saintjeandemaurienne.fr. Une confirmation vous sera envoyée pour valider votre inscription.

Date de début du concours : **1er décembre 2025**
Date de fin du concours : **5 janvier 2026**
Date du tirage au sort et de désignation 1 gagnant : **Les résultats seront donnés début janvier.**

Article 2 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le Règlement est librement consultable :

- Pendant toute la durée du Concours : sur le site internet de la Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne
- La participation s'effectue uniquement par mail.

Le formulaire de participation devra être complété avec les informations suivantes : nom prénom, nom de votre structure, adresse email, numéro de téléphone du participant et numéro de SIRET. Tout formulaire incomplet ne participera pas au tirage au sort.

Toute participation valide au Concours Photo conditionnée par l'acceptation pure et simple, sans réserve, du Règlement par le participant.
La participation au présent jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Article 3 : VALIDATION DES PARTICIPATIONS

Les Participants autorisent expressément la vérification de leur identité et notamment aux fins de validation de leur participation.
Le Participant est expressément informé que la Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne s'assurera, avant la diffusion des photographies aux membres du jury, que les Participants ont soumis une participation valide au sens du Règlement.
A défaut, la Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne se réserve le droit d'écarter toute Contribution qui lui semblerait manifestement non conforme aux exigences du Règlement ou au Concours Photo.

Article 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS, DECLARATION ET RESPONSABILITES

Le commerçant participant qui comptabilisera le plus de votes sera déclaré gagnant du jeu concours.
Le gagnant recevra un trophée « **la plus belle vitrine** », ainsi qu'un autocollant à afficher sur sa vitrine.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la jouissance du prix attribué et/ou du fait de son utilisation.

La responsabilité de l´organisateur ne saurait être encourue si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le jeu devait être modifié, écourté ou annulé. L´organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification qu´il jugera utile, relative au respect du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant effectué une déclaration inexacte ou mensongère ou fraudée.

Les données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué. Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 2 mois et traitées par le pôle culture et animations de la ville de Saint-Jean-de-Maurienne. Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en en faisant la demande expresse à la Mairie de Saint Jean de Maurienne par courrier : Service CEA, place de la Cathédrale 73000 Saint-Jean-de-Maurienne ou par mail à cea@saintjeandemaurienne.fr